

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2026 -

L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt février à dix-sept heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de  
ses séances sous la Vice-Présidence de  
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Madame Gwendoline DESFORGES  
Monsieur Pascal SIMONNET  
Madame Anne-Laure de BROSSES  
Madame Denise JOURDRIN  
Monsieur Jacques LELUBRE  
Madame Laurence de CHABOT  
Monsieur Philippe CLOUS  
Monsieur Elhadji DIALLO  
Madame Marie-Laure de BECDELIÈVRE  
Madame Michèle BIANCO

Nombre de membres :  
En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 16

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD  
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)  
Monsieur Pierrick FOURNIER  
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)  
Madame Agnès THÉBAUD  
(pouvoir à Madame Laurence DE CHABOT)  
Monsieur Bernard LONGATTE  
(pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)  
Madame Hélène de FUMICHON  
(pouvoir à Monsieur Philippe CLOUS)

Membre absent sans pouvoir :

Madame Véronique BECQUET

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du  
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PECQ**  
**du 20 FÉVRIER 2026**

N° : 2026-06

Objet : Subventions aux associations locales pour l'année 2026.

Madame la Vice-Présidente indique que, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville attribue des soutiens financiers aux associations locales qui interviennent pour :

- soutenir des actions auprès des personnes handicapées et/ou des personnes démunies,
- accompagner des parcours de soins et/ou des interventions liées à a santé,
- lutter contre les exclusions et/ou l'isolement.

11 associations ont adressé au C.C.A.S. un dossier de demande de subvention pour l'année 2026.

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

Etant précisé que ne prennent pas part au vote :

Pour l'association PRÉ : Madame Marie-Josèphe MARIE

Pour l'association AVENIR APEI : Monsieur Jacques LELUBRE

DÉCIDE d'accorder les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous :

NOM ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE 2025	MONTANT DEMANDE 2026	MONTANT ACCORDE 2026
ASTI	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ATELIERS EXTRAORDINAIRES	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AVENIR APEI	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
IPC CHATOU	1 200,00 €	2 500,00 €	1 200,00 €
BULLE D'AIR - JOKER	1 200,00 €	3 000,00 €	1 200,00 €
PRÉ	300,00 €	300,00 €	300,00 €
SNL 78	300,00 €	600,00 €	300,00 €
UNAFAM	300,00 €	500,00 €	300,00 €
FRANCE VICTIMES 78	300,00 €	600,00 €	300,00 €

RESTAURANTS DU CŒUR	REFUS	600,00 €	REFUS
ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies	- €	500,00 €	300,00 €

La dépense ainsi mandatée sera imputée sur la ligne budgétaire 65-63-6574 du budget 2026 du C.C.A.S.

Fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,



Gwendoline DESFORGES  
Adjointe au Maire

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
078-267801397-20260220-2026-06-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2026  
Date de réception préfecture : 24/02/2026